



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire d'informations

Jeudi 15 juin 2023, 16h00

- **Sujet 1 – les restrictions sécheresse : Quelles prescriptions pour les collectivités ? Quels attendus réglementaires ?**
 - *Mme SAINTE, responsable du bureau stratégie, eau et environnement à la DDTM*
- **Sujet 2 – l'accompagnement du fonds vert par la Banque des Territoires**
 - *Mme David-Lecourt, directrice territoriale Loire-Atlantique*
 - *Mme Chaze, chargée de développement territorial*
- **Sujet 3 – Les actualités 2023 du programme VTA (volontariat territorial en administration)**

- Sujet 1 – Les restrictions sécheresse :**
- **Quelles prescriptions pour les collectivités ?**
 - **Quels attendus réglementaires ?**



PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires et de la mer

Gestion de la sécheresse en Loire Atlantique

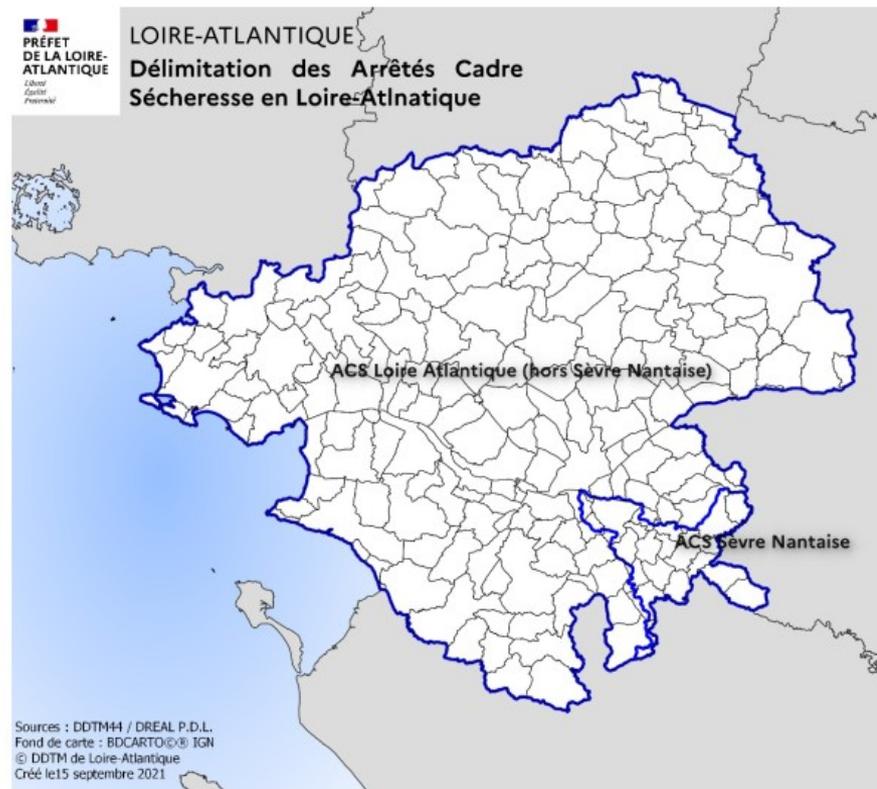
Pauline Sainte - DDTM44

Sensibilité du territoire

- Géologie sur socle : peu de nappes souterraines → nappes superficielles sensibles aux hausse de température et au manque de précipitations
 - Prélèvements dans le milieu (irrigation, industries, ...)
 - Tendence à l'effondrement rapide des débits des cours d'eau
 - Surveillance nécessaire de la situation dès le printemps, pour prendre des mesures si besoin
- **restrictions qui visent à protéger avant tout le milieu et les usages prioritaires** (EP, santé salubrité publique, sécurité civile, abreuvement des animaux, sécurité des sites industriels)

Modalités de gestion

- Le cadre de gestion est fixé par 2 arrêtés cadre sécheresse (ACS):
 - un ACS départemental – en date du 8 juin 2023
 - un ACS interdépartemental sur le bassin de la Sèvre Nantaise – en date du 17 juin 2021 – en cours de révision
- Pendant la période de sécheresse, une analyse hebdomadaire de la situation et la prise d'arrêtés de restrictions des usages si nécessaire.



Qu'est ce qu'un arrêté cadre sécheresse (ACS)

Arrêté qui cadre les restrictions temporaires

- Délimite les zones d'alertes (*superficielles, souterraine et l'eau potable*)
- Fixe les seuils d'alerte (*vigilance, alerte, alerte renforcée, crise*)
- Précise les mesures de gestion applicable aux différents usages
- Comprend toute mesure en faveur de la protection des milieux et de la ressource

Les collectivités dans les ACS

Collectivités



→ Concernées par les usages

n°	Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C	A
2	Arrosage des espaces verts, massifs fleuris, et plantes d'agrément non liées à la production (en pots et pleine terre)	Sensibiliser les usagers (grand public, entreprises, collectivités, agriculteurs, etc) aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdit entre 8h et 20h	Interdiction		X	X	X	X
3	Arrosage des pelouses		Interdit			X	X	X	X
5	Arrosage des terrains de sport, hippodrome et champs de course		Interdit entre 8h et 20h	Interdiction	Interdiction	X	X	X	
6	Douche de plage		Interdiction				X	X	
12	Nettoyage de la voirie (place, trottoirs, caniveau, etc)		Interdit <i>sauf raison sanitaire ou de sécurité routière</i>			X	X	X	X

Les collectivités dans les ACS

→ Concernées par le relais d'information auprès des usagers

ARTICLE 17 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Saint-Nazaire et de Châteaubriant-Ancenis, le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, les directeurs départementaux de la sécurité publique et de la cohésion sociale et de la protection des populations, le directeur de l'agence régionale de santé, les agents visés à l'article L.216-3 du code de l'environnement, le commandant du groupement de gendarmerie, les chefs des services départementaux de l'office français de la biodiversité, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique, affiché en mairie et fera l'objet d'une mention en caractère apparent dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

→ Envoi par la DDTM des arrêtés pour affichage

→ Concernées par les contrôles : sur l'affichage des arrêtés et sur leurs usages : 58 contrôles réalisés en 2022

Les arrêtés de restrictions temporaire des usages de l'eau

Pris à partir des données de débits des cours d'eau et de la météo
→ 3 arrêtés pris depuis le 24/05

Consultables sur le sites de la préfecture comme les deux ACS

Lien vers la démarche simplifiée de demande de dérogation

Mise à disposition d'outils permettant de connaître ses restrictions



→ RestrEAU

QUESTIONS



Sujet 2 – L'accompagnement du Fonds vert par la Banque des Territoires



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
des Dépôts
GROUPE

Accompagnement du Fonds vert par la Banque des Territoires

Webinaire du 15 juin 2023

Le positionnement de la Caisse des Dépôts, via la Banque des Territoires vis-à-vis du Fonds vert

Des capacités de mobilisation sur 5 ans

- Un complément des actions du Fonds vert, au service de la transformation écologique des territoires, à la main des directions régionales de la Banque des Territoires
 - **financements d'ingénierie territoriale** (pour accompagner le montage et la structuration des projets),
 - d'offres de **prêts sur fonds d'épargne** (pour renforcer l'effet levier en faveur d'investissements à impact).
- Il n'y a **pas d'offre Fonds vert** Banque des Territoires.

1 Md €* de prêts sur fonds d'épargne

Une offre complète pour financer les infrastructures liées à la transition écologique :

- Rénovation thermique
- Construction neuve performante,
- ENR,
- Déchets,
- Biodiversité, renaturation...
- Eau, assainissement, milieux aquatiques
- Pistes cyclables, pôle d'échange multimodal

* à noter qu'il ne s'agit pas d'un plafond, mais d'une évaluation des ressources qui seront mobilisées sur ces projets

207 M€ d'appui en ingénierie

- Possibilité, sur avis de la direction régionale, de mobiliser des **capacités d'intervention sur les 3 axes du Fond vert** (cf annexe pour la ventilation)
 - Performance environnementale
 - Adaptation au changement climatique
 - Amélioration du cadre de vie
- Moyens concentrés sur l'accompagnement au montage et à la structuration des projets, dans une **optique de transformation en investissements des projets des acteurs territoriaux**.
- Attention particulière pour les projets nécessitant des financements complémentaires aux subventions.

Méthode de travail entre Préfecture et Banque des Territoires en Pays de la Loire

Organisation de la Direction Régionale Pays de la Loire Banque des Territoires pour traiter les dossiers fléchés (ingénierie et prêts)

En nombre de dossiers (extract 5 juin 23) 44/ DRPL

Axe d'intervention	Besoin d'ingénierie identifié en 44	Besoin complémentaire de financement identifié en 44	Total dossiers déposés 44/PDL
Biodéchets	0	1	3/20
Biodiversité	3	(1)	24/71
Covoiturage	1	(2)	8/16
Eclairage		2	7/107
Friches	1	3	12/44
Renaturation		1	6/44
Rénovation	2	7	46/250
ZFE	1	(2)	13/13
Total général	8/30	21/83	127/598

- Un partage des informations de la plateforme
- Une exploitation des dossiers au fil de l'eau : les équipes de la DR* prennent contact directement avec les collectivités pour valider l'éligibilité des projets aux conditions d'intervention de la Banque des Territoires et instruire les dossiers.
- Le constat : besoin de retravailler les plans de financement une fois les arbitrages de subventions Fonds vert réalisés.

* Voir en Annexe vos interlocutrices selon les EPCI 44

Ingénierie : Modalités de mise en œuvre de la Banque des Territoires

Une ingénierie destinée à opérationnaliser les projets de territoires et mettre en place des démarches de passage à l'action

Modalités d'intervention : 4 possibilités

- Conventions pluriannuelles
- Co-financement de mission spécifique dans la limite de 50 %
- Appuis directs via des Marchés à bons de commandes :
 - un appui spécifique ponctuel, pris en charge à 100 % financièrement et sous maîtrise d'ouvrage de la Banque des Territoires : appui méthodologique, benchmark, aide à l'élaboration de cahier des charges, points d'expertises spécifiques ponctuels ;
 - dans les villes du Programmes PVD, activation du plan PVD+ à partir de l'été 2023 : **soutien spécifique pour l'élaboration du plan de financement des projets verts, avec le soutien de l'Union Européenne (INVESTINNEU) ;**
- Mobilisation du Service de Réponses Juridique et Financier (SRJF) pour les communes de moins de 20 000 habitants ou des EPCI de moins de 50 000 habitants.

Bénéficiaires

- en premier lieu les collectivités territoriales : Région, EPCI (ou groupements d'EPCI), départements, communes, ...
- Satellites des collectivités (syndicats mixtes, EPL hors montage contractuel avec les collectivités) ou autres organismes territoriaux comme les EPF (locaux, Etat)...
- Possibilité d'intervenir auprès d'opérateurs privés en capacité de développer des opérations innovantes à impact (dans la perspective d'appuyer le développement de modèles investisseurs intéressants la Banque des Territoires)

Instruction : via la plateforme démarches simplifiées + suivi par la Direction Régionale

Financement en prêts encadrés

Sur les trois axes du fond vert

➤ **Axe 1 : Performance environnementale**

Projets:

- Prévention, collecte, réemploi et valorisation des déchets.
- Rénovation thermique des bâtiments publics (gain énergétique minimal de 30%)
- Construction de bâtiments performants (RE 2020 -10% sur l'ensemble des indicateurs)
- Mobilité durable (pistes cyclables, pôle d'échange multimodal)
- Energies renouvelables et réseau de chaleur
- Maîtrise de l'éclairage public urbain
- Réseaux et stations d'Assainissement, gestion des eaux pluviales

Conditions : PSPL Transformation écologique

- TLA +0,40% sur 25 à 60 ans, selon des critères quasi-identiques à ceux du fonds vert
- Taux fixe BEI (15/20/25 ans) ou SFIL (25 à 40 ans) selon un barème mensuel

Financement en prêts encadrés

Sur les trois axes du fond vert

➤ Axe 2 : Adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique

Projets:

- Gestion des ressources naturelles : Eau / Biodiversité / forêts
- Prévention des inondations
- Mobilisation de la ressource foncière
- Projets d'aménagements résilients
- Gestion de crise, Catastrophes naturelles
- Adaptation des projets touristiques aux zones littorales

Conditions :

- TLA + 0,40% sur 25 à 60 ans – TF BEI (15/20/25 ans) ou SFIL (25 à 40 ans) selon un barème mensuel
- TLA + 0,60% - Foncier jusqu'à 80 ans – Renouvellement urbain sur 5 à 30 ans – Crise sur 25 à 60 ans
- TLA + 1,30% sur 25 à 60 ans

Financement en prêts encadrés

Sur les trois axes du fond vert

➤ Axe 3 : Amélioration du cadre de vie

Projets:

- Renaturation
- Gestion des ressources : Eau, Biodiversité, forêts
- Prévention des inondations
- Mobilité verte
- Maitrise de l'éclairage public urbain
- Sobriété foncière
- Recyclage urbain abordable et qualitatif
- Education : Crèches, écoles, équipements sportifs, culturels, périscolaires
- Santé

Conditions :

- TLA + 0,40% sur 25 à 60 ans – TF BEI (15/20/25 ans) ou SFIL (25 à 40 ans) selon un barème mensuel
- TLA + 0,60% - Foncier jusqu'à 80 ans – Renouvellement urbain sur 5 à 30 ans – Autre : 25 à 60 ans

Annexe - Enveloppe ingénierie par thématique

Axe	Thématique	Montant
Axe 1 : Performance environnementale		
	Projets de traitement des déchets	2 M€
	Rénovation thermique des bâtiments publics	4 M€
Axe 2 : Adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique		
	Adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique	100 M€
Axe 3 : Amélioration du cadre de vie		
	Mise en place d'une trajectoire de sobriété foncière	80 M€
	Structuration et présentation des opérations des foncières de redynamisation	8 M€
	Elaboration de projets de mobilité verte (ZFE, IRVE, verdissement des voies, éclairage...)	13 M€
	TOTAL	207 M€

Détails des modalités d'accompagnement de la Banque des Territoires pour la performance environnementale

Projets	Notre offre	Détail
Prévention, collecte, réemploi et valorisation des déchets.	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration/précision d'un plan de développement de l'économie circulaire dans un territoire Appui à la structuration de réseaux d'acteurs Appui technique et financier au montage de projet ou d'équipement
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> Prêt Relance Verte pour le financement des infrastructures de valorisation des déchets (centre de tri, unité de valorisation énergétique, etc.).
Rénovation thermique des bâtiments publics	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la réalisation de plans d'action énergétique sur le patrimoine et études de faisabilité Appui opérationnel au montage juridique et financier des opérations, étude des modèles de portage, recensement des financements, préparation au dépôt de dossiers
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> Prêt GPI Ambre pour financer les opérations visant la réalisation d'un gain énergétique d'au moins 30% après travaux. Sur fonds propres : offre Intracting pour financer les travaux générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans.

Détails des modalités d'accompagnement de la Banque des Territoires pour l'adaptation au changement climatique (1/2)

Une approche systématique et un plan d'action dédié à l'adaptation des territoires au changement climatique

Projets	Notre offre	Détail
Anticipation des impacts du changement climatique dans les territoires Mobilisation de la ressource foncière	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et formation aux enjeux Appui à la réalisation de plans d'action opérationnel Renforcement et/ou développement d'outils et services digitaux ainsi que des prototypes de modèles de portage foncier à moyen/long terme.
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> Prêt Gaia pour le financement des projets d'acquisition et d'aménagement de terrains concernant le logement social ou le secteur industriel
Projets d'aménagements résilients (infrastructures, immobilier)	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'analyse des vulnérabilités des projets d'aménagement et plan d'actions opérationnels Appui à la réalisation d'études pré-opérationnelles et opérationnelles de projets ou opérations d'aménagement, de déploiement de solutions de protection aux aléas climatiques, de renaturation des espaces publics Appui à la réalisation d'études de faisabilité, expertise technique, chiffrages de travaux, montages juridiques et financiers Appui à l'accompagnement de solutions nouvelles : bâti temporaire, protection des infrastructures stratégiques, construction de bâtiments bioclimatiques, solutions innovantes fondées sur la nature, végétalisation des bâtiments et des espaces publics, ...
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> Prêt Renouvellement Urbain (PRU) pour financer les projets de construction, acquisition, réhabilitation ou aménagement de bâtiments ou infrastructures publiques situés en géographie prioritaire (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, Action Cœur de Ville, Petites villes de demain)

Détails des modalités d'accompagnement de la Banque des Territoires pour l'adaptation au changement climatique (2/2)

Une réponse spécifique aux enjeux des territoires du littoral et de montagne

Projets	Notre offre	Détail
Projets d'adaptation des activités touristiques en zone littoral / de montagne	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'analyse de vulnérabilité des activités et à la définition de plans d'action opérationnels Appui à la réalisation d'études pré-opérationnelles et opérationnelles de projets ou opérations concernant des acteurs ou des équipements de développement économique Appui et accompagnement de mesures et solutions nouvelles, relocalisation par ex
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> En particulier le Prêt Relance Tourisme pour le financement des projets de long terme correspondant à des immobilisations lourdes en matière de tourisme (hébergements, infrastructures)
Projets liés à la gestion des ressources naturelles - Eau / prévention des inondations et Biodiversité / forêts	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la réalisation d'études pré-opérationnelles et opérationnelles de projets de gestion de l'eau et/ou des forêts Appui à l'expérimentation de solutions : plantation de nouvelles espèces forestières adaptées au changement climatique, etc.
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> Aqua Prêt pour le financement des opérations de production, distribution d'eau potable, collecte et assainissement des eaux usées, traitement des eaux pluviales, gestion des espaces et milieux aquatiques, prévention des inondations Prêt Relance Verte pour le financement des projets visant à la restauration, au maintien ou au développement de la biodiversité, notamment via des solutions fondées sur la nature
Gestion de crise	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique pour aider les acteurs locaux dans l'organisation et la planification post-catastrophe
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> Prêt au Secteur Public Local pour le financement des travaux de reconstruction ou de réparation consécutifs à la survenue d'une catastrophe naturelle

A noter : un appui exceptionnel aux territoires du littoral en carence d'expertise interne (co-financement de chefs de projet adaptation pendant 5 ans)

Détails des modalités d'accompagnement de la Banque des Territoires pour l'amélioration du cadre de vie (1/3)

Un plan d'action dédié à la sobriété foncière spécialisé pour les villes et les campagnes

Projets	Notre offre	Détail
Gestion de la ressource foncière <i>A noter : les expérimentations « sobriété foncière » du programme ACV 2</i>	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Appui financier et méthodologique à la réalisation d'études de planification foncière (qualification des sols, marchés, mutabilité, priorisation et arbitrage sur l'usage de la ressource) Prototypage de modèles de portage foncier à court et moyen termes en articulation avec les acteurs territoriaux
Projets de recyclage urbain abordables et qualitatifs (immobilier résidentiel, économique, infrastructures et équipements publics)	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Appui au montage opérationnel d'opérations de renouvellement urbain ou de requalification de zones (ZAE, ZA commerciales ...) Appui à la réalisation d'études de requalification et de reconquête de friches à des fins de développement d'activités économiques productives Appui aux EPL pour la réalisation de plans stratégiques et plans d'action porteurs de projet ambassadeurs de la sobriété foncière et de la requalification urbaine
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> Prêt Renouvellement Urbain (PRU) pour financer les projets de construction, acquisition, réhabilitation ou aménagement de bâtiments ou infrastructures publiques situés en géographie prioritaire (quartier prioritaire de la politique de la ville, Action Cœur de Ville, Petite Ville de Demain)
Projets de renaturation <i>A noter : les expérimentations « nature en ville » du programme ACV 2</i>	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la réalisation de plans d'action foncière axés sur le volet de renaturation Expérimentations visant à accélérer le développement d'opération de renaturation de sites artificialisés
	Financement	<ul style="list-style-type: none"> Prêt Relance Verte pour le financement des projets visant à la restauration, au maintien ou au développement de la biodiversité, notamment via des solutions fondées sur la nature

Détails des modalités d'accompagnement de la Banque des Territoires pour l'amélioration du cadre de vie (2/3)

Une réponse à l'adaptation des infrastructures et immobilier pour les villes et campagnes

Projets	Notre offre	Détail
Foncières de redynamisation	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none">• Etudes de potentiel de transformation d'un bâtiment (étude capacitaire, esquisse...)• Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation d'un dossier de financement auprès du fonds de restructuration des locaux d'activités
Projets de mobilité verte, de voirie urbaine et/ou d'éclairage urbain intégrant une dimension transition écologique	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement de schéma directeur IRVE (infrastructures de recharge des véhicules électriques)• Appui à la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilités pour la filière hydrogène• Appui à la réalisation de schémas directeurs pour les réseaux de transports urbains, études de faisabilité technique et économique pour les flottes de véhicules propres (bus électriques, GNV, hydrogène), études relatives à la modernisation des systèmes d'information des usages• Appui à la réalisation d'études pour la transformation de la voirie vers une voirie verte : études amont d'aménagement, schéma directeur intermodalité, schéma directeur cyclable, plan de circulation, plan de désimperméabilisation et de résilience, évolution de l'éclairage public, ...• Appui à la réalisation d'études d'optimisation de la logistique urbaine
	Financement	<ul style="list-style-type: none">• Mobi Prêt pour le financement des infrastructures de transport collectif en site propre, l'acquisition de matériels de transports collectifs roulants, les infrastructures favorisant le développement des mobilités décarbonées ou partagées et les projets de voirie urbaine intégrant une dimension « transition énergétique et écologique »• Prêt Relance Verte pour le financement des projets de maîtrise de l'éclairage public urbain

A noter : une offre particulière pour le programme ACV 2 (2^e semestre 2023)

Détails des modalités d'accompagnement de la Banque des Territoires pour l'amélioration du cadre de vie (3/3)

Une réponse spécifique aux enjeux des territoires du littoral et de montagne

Projets	Notre offre	Détail
Projets d'adaptation des activités touristiques en zone littoral / de montagne	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none">Appui à l'analyse de vulnérabilité des activités et à la définition de plans d'action opérationnelsAppui à la réalisation d'études pré-opérationnelles et opérationnelles de projets ou opérations concernant des acteurs ou des équipements de développement économiqueAppui et accompagnement de mesures et solutions nouvelles, relocalisation par ex
	Financement	<ul style="list-style-type: none">En particulier le Prêt Relance Tourisme pour le financement des projets de long terme correspondant à des immobilisations lourdes en matière de tourisme (hébergements, infrastructures)
Projets liés à la gestion des ressources naturelles - Eau / prévention des inondations et Biodiversité / forêts	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none">Appui à la réalisation d'études pré-opérationnelles et opérationnelles de projets de gestion de l'eau et/ou des forêtsAppui à l'expérimentation de solutions : plantation de nouvelles espèces forestières adaptées au changement climatique, etc.
	Financement	<ul style="list-style-type: none">Aqua Prêt pour le financement des opérations de production, distribution d'eau potable, collecte et assainissement des eaux usées, traitement des eaux pluviales, gestion des espaces et milieux aquatiques, prévention des inondationsPrêt Relance Verte pour le financement des projets visant à la restauration, au maintien ou au développement de la biodiversité, notamment via des solutions fondées sur la nature
Gestion de crise	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none">Assistance technique pour aider les acteurs locaux dans l'organisation et la planification post-catastrophe
	Financement	<ul style="list-style-type: none">Prêt au Secteur Public Local pour le financement des travaux de reconstruction ou de réparation consécutifs à la survenue d'une catastrophe naturelle

À noter : un appui exceptionnel aux territoires du littoral en carence d'expertise interne (co-financement de chefs de projet adaptation pendant 5 ans)

Direction régionale des Pays de la Loire

Une organisation territorialisée

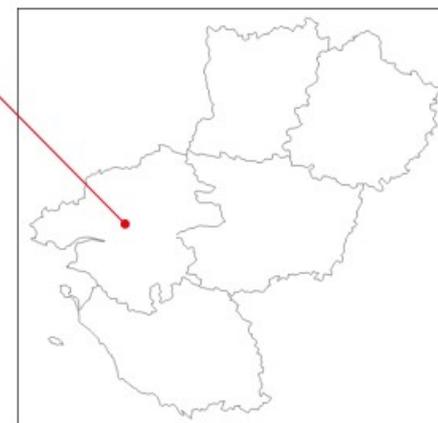
Territoire Loire-Atlantique : vos contacts

Directrice Territoriale

- Claire-Anne David-Lecourt : 06 08 68 33 91 - claire-anne.david-lecourt@caissedesdepots.fr

Chargées de développement territorial

- **Nathalie Baccari** : 06 82 55 39 02 - nathalie.baccari@caissedesdepots.fr
Cap Atlantique, Pays de Pontchâteau et St Gildas des Bois, Redon Agglo, Chateaubriant Derval, Pays d'Ancenis
- **Leslie Chaze** : 06 07 06 48 15 - leslie.chaze@caissedesdepots.fr
CARENE, Estuaire et Sillon, Région de Blain, Nozay, Erdre et Gesvres
- **Laurie-Mai Denoux** : 06 75 74 09 35 - laurie-mai.denoux@caissedesdepots.fr
Nantes Métropole
- **Anne Renaudin** (au 01/07/23) : 06 07 18 72 66 - anne.renaudin@caissedesdepots.fr
Sud Estuaire, Pornic Agglo, Sud Retz Atlantique, Grand Lieu, Clisson Sèvre et Maine, Sèvre et Loire



MERCI DE VOTRE ATTENTION

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr

QUESTIONS



Sujet 3 – Les actualités 2023 du programme VTA



Volontariat territorial en administration

VTA – Volontariat territorial en administration

UNE AIDE A L'INGÉNIERIE

pour les collectivités territoriales

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés salariés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

VTA – Volontariat territorial en administration

Rappel

Le VTA s'adresse aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou des communes.



Objectif : accompagner les territoires en matière d'ingénierie

Depuis avril 2021, 600 collectivités ont bénéficié de ce dispositif.

22 collectivités en Loire-Atlantique

Du fait du réel succès et intérêt de ce dispositif, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a annoncé la reconduction du dispositif en 2023. Ainsi pour l'année 2023, **220 postes sont à pourvoir.**

Nouveautés de 2023

→ L'augmentation du montant de la subvention

A compter de 2023, une subvention forfaitaire de l'État est de **20 000€** :

- x **15 000€** pour la collectivité : l'État aide la collectivité territoriale dans son recrutement
- x **5 000€** de « Coup de pouce sac-à-dos » : la somme à reverser au jeune pour l'accompagner dans ses dépenses d'installation (mobilité, logement, fournitures...)

→ La déconcentration du dispositif

A compter du 1^{er} juin 2023, c'est la Préfecture qui

- x vérifie l'éligibilité de la collectivité
- x valide l'offre d'emploi
- x vérifie l'éligibilité du candidat pour le recrutement et confirme l'accompagnement financier

Pour plus d'informations...

→ Site Internet de l'ANCT

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/le-volontariat-territorial-en-administration-470>

→ Les contacts utiles

ANCT : vta@anct.gouv.fr

Préfecture : paulina.nawrot@loire-atlantique.gouv.fr

QUESTIONS



Merci pour votre attention



Pour toute question, ou suggestion de sujet à inscrire à l'ordre du jour d'un webinaire, vous pouvez contacter :

Béatrice CHARRIER, chargée de projet soutien aux territoires,
préfecture de la Loire-Atlantique

pref-appui-territoires@loire-atlantique.gouv.fr

Retrouvez les supports des précédents webinaires sur le site internet de la préfecture : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Appui-aux-territoires/Webinaires-d-information-aux-collectivites/Webinaires-d-information>